

ARRETE PREFECTORAL
fixant la liste des candidats
pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale
du 30 juin 2024 - 1er tour

**La préfète,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite**

Vu le code électoral et notamment ses articles L.154 à L.163, R.98 à R.102 ;

Vu le décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale ;

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juin 2024 fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

Vu le résultat du tirage au sort pour l'attribution des panneaux d'affichage effectué en préfecture le 16 juin 2024 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE -

Article 1^{er} : La liste des candidats aux élections législatives pour le premier tour de scrutin qui se déroulera le 30 juin 2024 est arrêtée et annexée au présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourg-en-Bresse, le

La préfète

Signé Chantal MAUCHET